Conquérir le droit de changer d'air !

Commander ses chèques vacances ou chèques culture, réserver un voyage ou un hébergement proposé par le CSE est devenu une habitude pour tou-te-s les agent-e-s de Pôle Emploi Bretagne.

Mais combien savent d'où viennent les Activités Sociales et Culturelles ? Comment sont-elles gérées ? Qui les finance ?

Tout au long de l'été la CGT vous propose de découvrir ou de redécouvrir les Activités Sociales et Culturelles dans sa communication « Un été culturel avec la CGT Pôle Emploi Bretagne »

Cette semaine : Conquérir le droit de changer d'air !

En France, les vacances représentent une norme sociale qui pèse fortement. Les projets de départ pour l'été constituent facilement un sujet de conversation au travail.
Dans ce contexte, le fait de ne pas partir, de n'avoir pas grand-chose à raconter à la rentrée est un marqueur fort d'inégalités et suscite un sentiment d'exclusion.
Alors que l'inflation persiste, les classes modestes semblent s'imposer des restrictions sur des biens de nécessité tels que l'alimentation pour partir quand même en vacances ou au moins permettre à leurs enfants de changer d'air.

Colos, camps ou encore centres de loisirs pour les plus jeunes, séjours familiaux au bord de la mer, à la montagne ou voyages à l'étranger pour les plus âgé-e-s ou en famille…. L'étendue des possibilités est infinie pour qui veut faire ses valises, à condition que les finances suivent ou que les aides soient à la hauteur !

Or, en ce début de XXIème siècle, environ 40% des Français-e-s ne partent pas en vacances pendant l'été. Le taux de départs plafonne depuis 40 ans : en 1985 il était de 61% selon le CREDOC (Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie) et de 64% en 2019.

La définition des vacances qui prévaut pour la statistique et les pouvoirs publics est pourtant modeste : est considéré comme des vacances « l'ensemble des déplacements d'agrément comportant au moins 4 nuits consécutives en dehors du domicile ».

Il peut donc s'agir d'un séjour à quelques kilomètres de chez soi pour une visite ou d'un week-end prolongé chez la famille ou des ami-e-s… A mille lieux des deux semaines au bord de la mer qui font partie de l'imagerie des vacances.

Ainsi les photographies de l'été 1936 demeurent iconiques : gares et trains bondés, des familles d'ouvrier-ère-s sur la plage, la vie au grand air, les joies du camping improvisé … elles marquent dans l'imaginaire l'avènement des vacances pour la France laborieuse.
Mais si les billets populaires de congés annuels, (ancêtres des actuels billets congés annuels de la SNCF), s'arrachent, les départs en congés d'ouvrier-ère-s sont en fait très limités.

Il faudra attendre l'après-guerre, la croissance économique des Trente Glorieuses (démocratisation de l'automobile, grands aménagements touristiques, etc.) mais surtout des décennies d'efforts du mouvement syndical pour que le tourisme se développe dans toutes les couches de la population.

La CGT est la 1ère organisation syndicale à mettre en place des dispositifs pour organiser les vacances des salarié-e-s bénéficiaires des Comités d'Entreprise : achat de centres de vacances, organisation de colonies, création de l'association Ancav-TT, etc.

Mais le droit aux congés est loin d'être le droit à partir en vacances !
En effet, à quoi sert un droit si aucune politique publique ne permet de le mettre en œuvre ?
La dernière en date, visant à soutenir le départ en vacances du plus grand nombre, remonte à 1982, avec le lancement des chèques-vacances.

Aujourd'hui, le niveau des salaires est une entrave au départ en vacances pour bon nombre de salarié-e-s y compris à Pôle Emploi : la hausse du coût de la vie et l'inflation poussent de nombreux-euses agent-e-s à rogner sur leurs vacances.
Pour celles et ceux qui n'ont pas renoncé à partir, il-elle-s limitent leurs dépenses pendant leur séjour, au pire il-elle-s partent de moins en moins longtemps et de moins en moins loin.
Pour celles et ceux qui ne peuvent pas partir, les chèques-vacances servent à arrondir les fins de mois et s'offrir quelques loisirs tout au long de l'année : restaurant voire fast-food, parc de loisirs, billets de train, etc.

Pour la CGT, il est urgent de revendiquer le droit de partir en vacances pour tou-te-s :

- **en faisant du CSE de Pôle Emploi Bretagne un acteur décisif pour le départ en vacances du plus grand nombre : choix d'activités collectives diversifiées, week-end thématiques, séjours pour les plus jeunes, etc.**
- **en continuant à maintenir la pression sur la direction dans le cadre des NAO par la signature de la pétition intersyndicale pour exiger une augmentation des salaires et traitements.**

Pôle emploi Bretagne la cgt

C'EST LE MOMENT DE SE RASSEMBLER !
JE CHOISIS UN SYNDICAT DE TRANSFORMATION SOCIALE QUI AGIT ET QUI PROPOSE !
JE ME SYNDIQUE À LA CGT PÔLE EMPLOI BRETAGNE !